



L'objectif du fonds est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des pays européens en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens distribuant un dividende important, régulier et pérenne, potentiellement en croissance, tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille et en répondant à des critères d'investissement socialement responsables (selon l'analyse de la société de gestion).

211 M€ Actif net | 25,81 € Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé 5 ans

**Gérants**

Pierre Coiffet, Romain Ruffenach

**Caractéristiques**

Type	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
Durée de vie	99 ans
Création	27/04/2001
Date de 1ère VL	27/04/2001
Code ISIN	FR0010546929
Code Bloomberg	TOCDIVC FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Indice	MSCI EMU NET RETURN EUR
Éligible au PEA	Oui
Classification SFDR	Article 8

L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

**Conditions financières**

Frais d'entrée	4% max. non acquis à l'OPC
Frais de sortie	1% max.
Frais de gestion	2,392% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non
Min. de souscription	1 EUR
<b>Frais au 31/12/2023</b>	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,05%
Coûts de transaction	0,75%
Frais de surperformance	Non

**Informations opérationnelles**

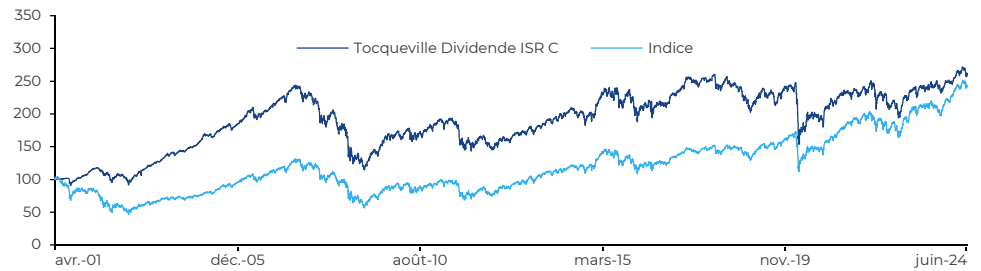
Valorisation	Quotidienne
Cut-off	14:30
Règlement	J+2
Valorisateur	CACEIS Fund Administration
Dépositaire	CACEIS Bank
Décimalisation	Dix-Millièmes

**Commentaire du gérant**

Tocqueville Dividende ISR C régresse de -3,98% sur le mois et progresse de 3,86% depuis le début de l'année.

Les marchés européens terminent le mois en baisse, l'événement majeur de juin étant l'annonce par le Président français Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et donc d'élections législatives anticipées. Cette décision a fortement perturbé les valeurs françaises dans un contexte où la trajectoire budgétaire et les projets de lois futurs deviennent incertains. Sur le plan économique, en zone euro, les PMI flash du mois de juin ont montré une activité du secteur privé en fort ralentissement : PMI manufacturier à seulement 45,8, baisse du PMI des services à 52,6. Nous avons initié une position en ANDRITZ. Nous apprécions cette société en raison de ses positions de leader. ANDRITZ est le numéro 1 mondial dans les équipements pour le "pulp" et le "metals forming", deux activités qui représentent environ 2/3 du CA. Le groupe autrichien est également dans le top 3 mondial dans l'hydropower et l'environnement & energy. La société est rentable (ROCE>10 %), en croissance et dispose d'une situation bilanciale saine. Enfin, la part d'aftermarket est importante (40 % du CA) et la valorisation peu exigeante (P/E autour de 11x).

**Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)**

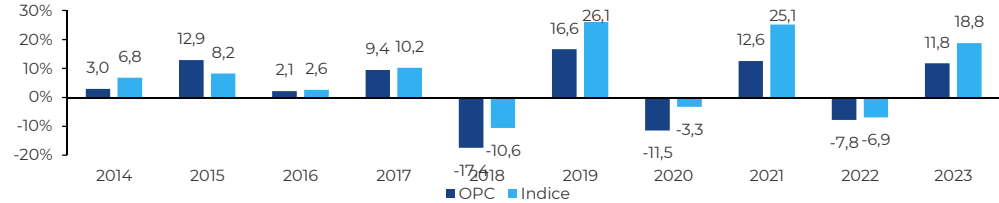


Indice : source Bloomberg

**Performances (%)**

	1 mois	YTD	Annualisée				Depuis la création
			1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
OPC	-4,0	+3,9	+6,2	+3,9	+2,2	+2,3	+4,2
Indice	-2,5	+8,3	+11,6	+9,1	+9,5	+7,2	+3,9

**Performances calendaires (%)**



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg  
 Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions. Les performances sont calculées en euros.  
 Jusqu'au 30/12/2004, l'indice de référence était CAC 40 NR (OUVERTURE). Puis jusqu'au 17/12/2013 CAC 40 NR. Puis jusqu'au 29/09/2022 MSCI EUROPE NR. Et depuis le 30/09/2022, MSCI EMU NET RETURN EUR.

**Autres indicateurs de risque**

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	10,9	13,5	18,9	16,5	15,5
Volatilité de l'indice	12,4	14,7	18,3	16,5	20,2
Ratio de Sharpe	0,6	0,3	0,2	0,3	0,3
Beta	0,8	0,8	1,0	1,0	0,7
Corrélation	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Ratio d'information	-0,9	-0,8	-1,2	-1,0	-0,1
Tracking error	6,5	6,5	6,1	5,2	8,9
Max. drawdown de l'OPC	-7,6	-22,6	-38,0	-40,9	-53,1
Max. drawdown de l'indice	-10,4	-19,5	-35,3	-35,3	-57,1
Recouvrement (en jours ouvrés)	30,0	300,0	457,0	1 005,0	2 044,0

**Indicateur de risque**



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

## Profil de l'OPC

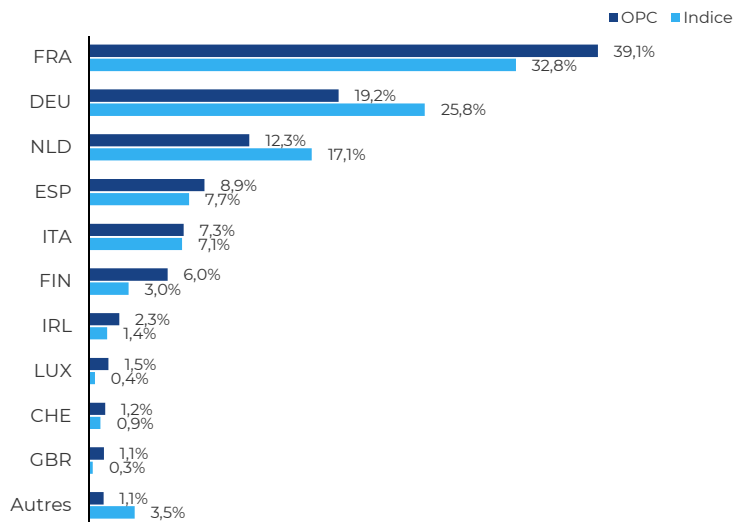
VE/CA 2024	1,3
PER 2024	10,5
Rendement	5,7%
Active share	77,6%

Poche trésorerie (en % de l'actif net)	6,3%
Nombre de lignes	45
Capitalisation moyenne (M€)	51 312
Capitalisation médiane (M€)	15 771

Source : LFDE

## Répartition géographique

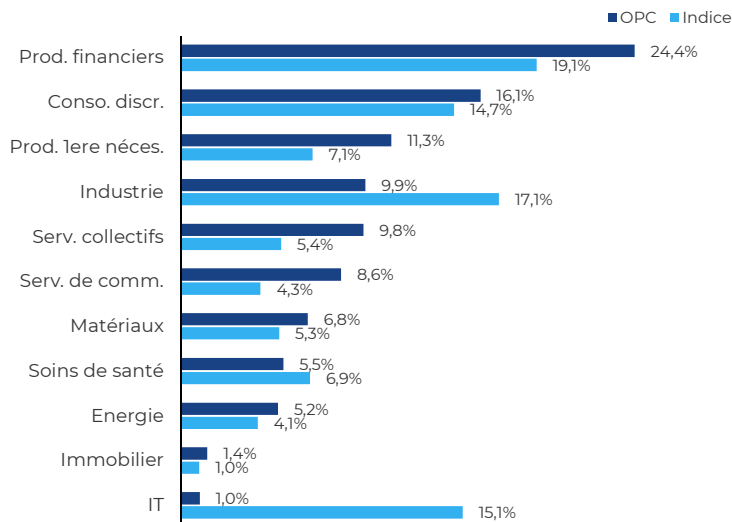
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

## Répartition sectorielle (GICS)

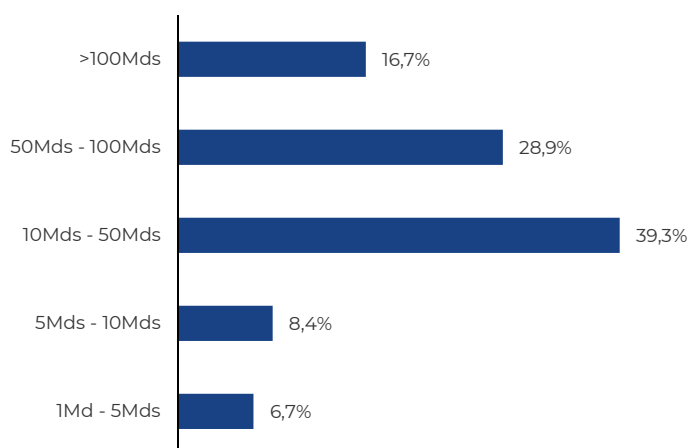
(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : Bloomberg

## Répartition par taille de capitalisation (€)

(en % de l'actif net hors trésorerie)



Source : LFDE

## Principales positions

Valeurs	Pays	Secteurs	En % de l'actif net
Axa	FRA	Prod. fina...	5,4
Iberdrola	ESP	Serv. coll...	5,3
TotalEnergies	FRA	Energie	4,9
Danone	FRA	Prod. 1ere...	4,5
Smurfit Kappa	IRL	Matériaux	4,3
Ahold Delhaize	NLD	Prod. 1ere...	4,3
Mercedes-Benz	DEU	Conso. discr.	4,0
DHL Group	DEU	Industrie	4,0
Sanofi	FRA	Soins de s...	4,0
Michelin	FRA	Conso. discr.	4,0
Poids des 10 premières positions : <b>44,7%</b>			

Source : LFDE

## Analyse de performance (mensuelle)

Top 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
Roche	+9,8	+0,1
KPN	+4,0	+0,1
Deutsche Telekom	+5,3	+0,1
Poids des 3 contributeurs : <b>4,2%</b>		

Flop 3 contributeurs		
Valeurs	Performance	Contribution
Axa	-7,5	-0,4
BNP Paribas	-12,1	-0,4
Stellantis	-8,6	-0,3
Poids des 3 contributeurs : <b>12,1%</b>		

Source : LFDE

# Principaux indicateurs ISR

## Méthode de la note ISR moyenne

Note ISR du portefeuille meilleure que la Note ISR de l'univers d'investissement, après élimination de 20% des entreprises / émetteurs les moins bien notés, et de la liste des exclusions issue du Comité d'Exclusion LBP AM.



**Gouvernance responsable**  
Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

**Gestion durable des Ressources**  
Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

**Transition Energétique**  
Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

**Développement des Territoires**  
Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de de valeur.

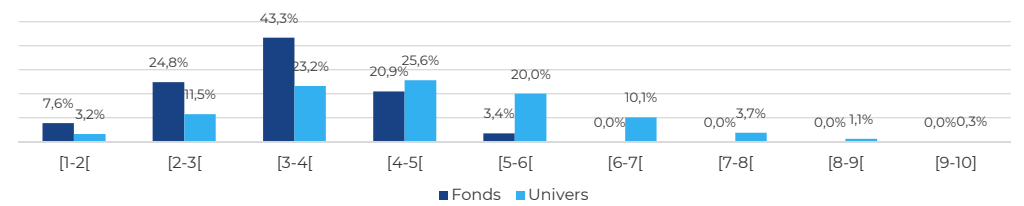
Indicateurs ISR	% couverture portefeuille	% couverture comparable	Valeur du portefeuille	Valeur limite du comparable	Type de comparable
Score GREaT moyen	100,0%	98,3%	3,4	4,0	Portfolio -20%
Empreinte carbone (Scope 1+2)	98,5%	84,6%	58,7	117,5	Univers
Droits humains	100,0%	97,8%	97,0%	59,0%	Univers
Spot Sustainability score of the PTF for SFDR	N/A	N/A	67,2%	30,0%	Absolu

## Piliers GREaT

Gouvernance	100,0%	98,6%	4,3	5,0	Univers
Ressources	100,0%	98,6%	3,9	4,6	Univers
Transition Energétique	100,0%	98,6%	3,5	4,5	Univers
Territoires	100,0%	98,0%	3,9	4,7	Univers

Score GREaT moyen	Pire score GREaT des titres en position. La note 1 correspond à la plus forte qualité extra-financière et 10 la plus faible.
Empreinte carbone	Nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis.
Droits humains	Part des entreprises ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU.
Taux de durabilité	Part des entreprises considérées comme des investissements durables au sens de la réglementation SFDR.
Univers	Euro Stoxx Total Market dividendes net reinvestis (en euro)

## Répartition par note GREaT



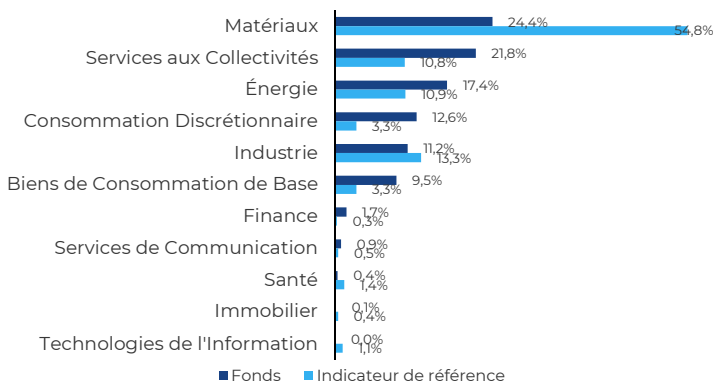
## Meilleures notes GREaT du portefeuille

Libellé	Poids dans le portefeuille	Note GREaT	G	R	E	T
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	0,6%	1,4	5,1%	26,0%	43,1%	25,8%
IBERDROLA SA	5,3%	1,6	7,5%	20,9%	47,1%	24,5%
STORA ENSO OYJ	1,2%	1,8	15,2%	39,8%	24,8%	20,2%
ENDESA SA	1,3%	2,1	12,7%	22,7%	28,7%	35,9%
REDEIA CORP SA	1,1%	2,1	10,0%	30,8%	37,6%	21,6%

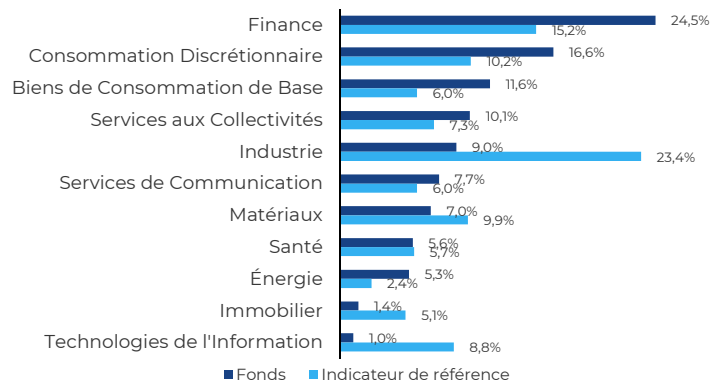
La contribution de chaque pilier à la note GREaT se fait par rapport à la note moyenne de l'univers sur la dimension G, R, E et T

# KPI ISR du fonds

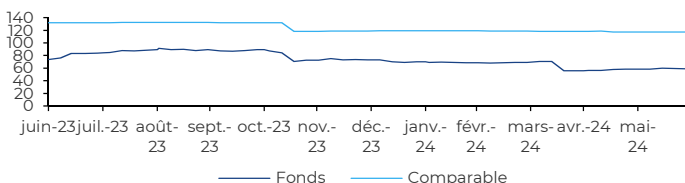
## Répartition sectorielle en contribution Empreinte carbone (Scope 1+2)



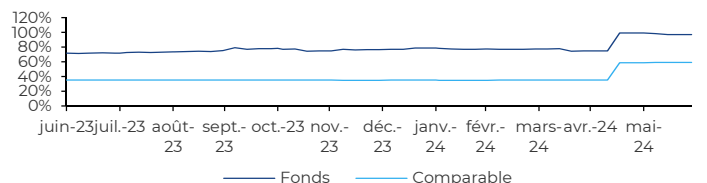
## Répartition sectorielle en contribution Droits humains



## Evolution Empreinte carbone (Scope 1+2)



## Evolution Droits humains



Source des données extra financière : LBP AM

## Glossaire

## Lexique des indicateurs de risque

<b>Volatilité</b>	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
<b>Ratio de Sharpe</b>	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
<b>Bêta</b>	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
<b>Ratio d'information</b>	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
<b>Tracking error</b>	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
<b>Max. drawdown</b>	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
<b>Recouvrement (en jours ouvrés)</b>	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
<b>Sensibilité</b>	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

## Lexique de l'analyse financière

<b>VE/CA</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
<b>PER</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
<b>Consommation discrétionnaire</b>	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
<b>Consommation de base</b>	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
<b>Services de communication</b>	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
<b>Pays émergents</b>	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
<b>Matières premières</b>	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

## Lexique de l'analyse crédit

<b>Obligation « investment grade »</b>	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
<b>Obligation « high yield »</b>	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
<b>Duration</b>	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
<b>Yield to worst</b>	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
<b>Rendement (tous call exercés)</b>	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

## Lexique de l'analyse extra-financière

<b>Taux de sélectivité</b>	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
<b>Univers de départ</b>	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
<b>Score de controverse</b>	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
<b>Données carbone</b>	Ensemble des données brutes (source Carbon4 Finance) permettant de calculer les différents ratios liés à l'empreintes carbone du fonds : Ratio impact carbone : émissions de CO <sub>2</sub> économisée et émissions de CO <sub>2</sub> induites Intensité carbone : Emissions carbonées scope 1, 2 et 3 (le scope 1 représente les émissions directes, le 2 les émissions indirectes liées à l'énergie, le 3 toutes les autres émissions indirectes).
<b>Ratio impact carbone (CIR)</b>	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprise (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> ), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
<b>Ratio intensité carbone (WACI)</b>	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.

## Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous :  
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous :  
<https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.